

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 juin 2015

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 25 juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : Mme Sophie GALPIN et M. Jacky LETAY.

Mme Sophie GALPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles GESLAND.

M. Jacky LETAY a donné pouvoir à M. Christophe CHATELAIN.

Mme Yveline LEPESQUEUR a été élue secrétaire de séance.

La séance commence à 19h37.

Approbation du procès-verbal du 28 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 mai 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande de remboursement des salaires et charges d'un agent du SIVOS

Suite à la mise à disposition de Mme OLIVIER Chantal au SIVOS de St-Marceau-Maresché, depuis le 01/10/2005, et conformément à la délibération du SIVOS du 12/09/2005, du 25/08/2010 et du 03/06/2013, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maresché fixe le montant de la participation du SIVOS, au titre des salaires et charges patronales du 01/01/2015 au 30/06/2015, comme suit :

Janvier 2015	232.53 + 84.68 =	317.21 €
Février 2015	170.91 + 62.24 =	233.15 €
Mars 2015	232.53 + 84.68 =	317.21 €
Avril 2015	232.53 + 84.68 =	317.21 €
Mai 2015	232.53 + 84.68 =	317.21 €
Juin 2015	232.53 + 84.68 =	317.21 €
		1819.20 €

Un titre de recette d'un montant de mille huit cent dix-neuf euros et vingt cents sera émis.

Fixation des prix de la cantine scolaire municipale.

Sur proposition de Madame le Maire, compte tenu du changement de prestataire et de l'augmentation des charges de personnel et de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'augmenter les prix de la cantine municipale, à compter du **1^{er} Septembre 2015** :

- Le prix du repas pour les enfants étant actuellement de 3.10 €, le nouveau prix sera de :**3.15 €**.
- Le prix du repas occasionnel pour les enfants étant actuellement de 3.60 €, le nouveau prix sera de :**3.65 €**.
- Le prix du repas pour les adultes étant actuellement de 5.20 €, le nouveau prix est fixé à**5.25 €**.

Plusieurs conseillers soulèvent le problème des factures de cantine impayées et les solutions envisageables. Le recouvrement des créances est supervisé par le Trésorier. En ce qui concerne

l'exclusion du restaurant scolaire, le Conseil Municipal ne souhaite pas privilégier cette solution qui selon lui pénalise les enfants, mais il n'exclut pas la possibilité d'y recourir pour les retards de paiement les plus importants. Un point sera fait avec le Trésorier sur les impayés après la dernière facturation de l'année scolaire 2014-2015.

Demande de subvention au Département dans le cadre du programme d'aide à la voirie communale.

Suite au déplacement des limites d'agglomération au Thuret, la commune a dû faire l'acquisition de panneaux pour un montant total de 1 107.19 euros HT. Dans le cadre du programme départemental d'aide à la voirie communale, Madame le Maire propose de demander une subvention au Département.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Montant de la redevance R1 Gaz 2015 (redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Madame le Maire rappelle que la commune a signé avec GrDF un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans. Conformément à l'article 5 du cahier des charges de concession et l'article 3 de l'annexe 1, le montant de la redevance de concession R1 au titre de l'année 2015 s'élève à 649.76 euros.

Un titre de recette de ce montant sera émis.

Prescription de l'élaboration d'un Plan Local.

Le 8 juin dernier, Mmes REIGNIER et BROSSEAU, MM. BELLISSEN et MAUDET ont rencontré des techniciens de l'ATESART dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de l'Église. À cette occasion, ils ont évoqué la question de l'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale. Pour rappel le POS de la commune sera obsolète au 31/12/2015 et la commune sera alors soumise au RNU sauf si elle a engagé une procédure d'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale. Une personne chargée de mission au Service Urbanisme Aménagement, Unité Planification, de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, a répondu à leurs interrogations en expliquant que le choix d'une carte communale serait un retour en arrière puisque la commune a déjà un POS et qu'il serait plus logique de s'orienter vers un PLU. La carte communale semble par ailleurs être adaptée pour des communes plus petites que Maresché. M. BELLISSEN soulève la question de l'opportunité d'élaborer un PLU dans le contexte actuel (regroupement de communes, des communautés de communes, PLUI, etc.), du coût d'un PLU par rapport à une carte communale et du développement que la Municipalité souhaite pour la commune dans les prochaines années (ZA de la Pitoisière, PAID, compétence sport en cours de transfert à la communauté de communes, etc.). Mme REIGNIER souligne les difficultés à obtenir des informations claires et complètes sur la carte communale.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal souhaite avoir plus d'information avant de prendre une décision en faveur de l'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale. Ils décident de prendre contact avec des communes du Département afin de connaître les raisons de leur choix d'un PLU ou d'une carte communale.

ATESART, Aménagement de la rue de l'Église : devis de prestations d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Madame Le Maire donne lecture du compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu en mairie, le 8 juin dernier, avec messieurs LE COZ et BOURDEAU de l'ATESART concernant le projet d'aménagement de la rue de l'Église. Suite à ce rendez-vous, l'ATESART a fait parvenir à la mairie un devis de prestations d'assistance à Maîtrise d'ouvrage. Cette prestation comprend :

- Phase 1 : La prise en charge du dossier et des éléments existants (cadastre, études préliminaires, plan d'accessibilité à la voirie et aux équipements, document d'urbanisme),

ainsi que toutes les éventuelles études antérieures que la mairie s'engage à fournir, et visite sur site, pour un montant de 436.00 euros HT.

- Phase 2 : Établissement d'un avant-projet sans levé topographique avec plan et chiffrage ; réunion de présentation de l'étude au maître d'ouvrage ; remise de deux exemplaires papier et d'un document au format PDF, pour un montant de 2 729.00 euros HT.

Le coût total est donc de 3 165.00 € HT pour les deux phases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer ce devis et tout autre contrat, avenant ou convention concernant cette prestation.

Le projet sera par ailleurs notifié rapidement au Syndicat d'Eau de Rouessé Fontaine, ainsi qu'à la personne en charge de l'enfouissement des réseaux au Département. Des devis pour le passage d'une caméra afin de constater l'état du réseau des eaux usées vont également être demandés.

Création d'un groupement de lutte contre les organismes nuisibles (ragondins)

Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Sarthe. Afin d'organiser la lutte contre les organismes nuisibles, en particulier les ragondins, la commune doit former une association de défense qui adhérerait à la FDGDON 72, ce qui nécessite de trouver un responsable et des volontaires pour poser les pièges et les relever. Madame le Maire souligne que dans le cadre de l'adhésion, la FDGDON met un congélateur à la disposition des communes membres, l'achat des cages reste cependant à la charge de ces dernières. Après discussion, plusieurs interrogations demeurent et le sujet sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, le temps de trouver les réponses aux questions posées.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Belmontais - Compétence voirie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 8 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Belmontais a proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays Belmontais de la façon suivante :

Article 2 – compétences :

1 – Ajout d'un paragraphe i – création, aménagement et entretien de la voirie :

- création, aménagement (investissement) et entretien (fonctionnement) des voies communales, hors agglomération, des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Belmontais (chaussées, dépendances de la route et ouvrages d'art),

- la signalisation verticale et horizontale ainsi que le marquage au sol, hors agglomération, des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Belmontais.

Les autres articles des statuts restent sans changement.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes de se prononcer sur cette modification statutaire susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Belmontais ainsi énoncée.

Questions diverses.

Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur mobilisation à l'occasion de la Fête des Écoles. Elle souligne également le travail fourni par l'APE et le personnel enseignant. Elle remercie également le Conseil Municipal pour sa disponibilité pour le diagnostic accessibilité des bâtiments et espaces publics communaux.

M. BELLISSEN fait un bref compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire. Mme le Maire complète ce résumé en faisant le point sur le projet de la Maison de Santé pluridisciplinaire.

Mme FOUGERAY fait un compte-rendu de la réunion de la commission communication de la Communauté de Communes : une feuille d'information sera prochainement mise à la disposition des habitants de la Communauté de Communes dans les mairies, chez les médecins, dans les supermarchés de Beaumont, etc. Un site internet est en cours de création.

Les nouvelles structures ont été installées sur l'aire de jeux. Le panier de basket est arrivé et sera installé dans les jours qui viennent.

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont démarré rue de Beaumont. Ils doivent durer jusque fin septembre. Une réunion de chantier est prévue chaque semaine, le vendredi à 14h.

Les travaux de création de trottoirs au Thuret, ainsi que les travaux de réfection du pavage du Pont Romain, doivent commencer début septembre.

En ce qui concerne la salle polyvalente, les derniers travaux (peinture, fin des travaux d'électricité, agrandissement et changement de la porte de service) sont prévus début juillet. Le Conseil Municipal fixe un rendez-vous afin de choisir les couleurs. Le menuisier est repassé pour ajuster les réglages sur les ouvertures des portes.

Un point est fait sur les dotations pour lesquelles la commune a reçu les notifications.

Madame le Maire signale qu'au mois d'août, semaine 34, les deux agents administratifs de la commune seront absents. Les deux solutions envisagées pour le maintien d'une permanence dans la semaine sont : le recours à un agent d'une commune voisine ou alors aux élus de la commune.

La commune a fait l'acquisition d'un taille-haies.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 30 juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h47.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,
clôturons et arrêtons la séance du 25 juin 2015.**

Délibération n° 1 : Demande de remboursement au SIVOS des charges et salaires d'un agent

Délibération n° 2 : Augmentation 2015 tarifs restaurant municipal

Délibération n° 3 : Montant de la Redevance R1 Gaz 2015

Délibération n° 4 : Aménagement de la rue de l'Église - Prestation d'assistance à maîtrise
d'ouvrage de l'ATESART

Délibération n° 5 : Compétence voirie - Modification des statuts de la Communauté de Communes

Délibération n° 6 : Demande de subvention au Département - Panneaux

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

REIGNIER Armelle Maire	DROUIN Jean-Louis Premier Adjoint	BROSSEAU Aline Deuxième Adjointe	BELLISSEN Jean-François Troisième Adjoint
GESLAND Jean-Charles Conseiller municipal	LEPESQUEUR Yveline Conseillère municipale	FOUGERAY Pascale Conseillère municipale	MAUFAY André Conseiller municipal
MAUDET Laurent Conseiller municipal	GALPIN Sophie Conseillère municipale Absente	LETAY Jacky Conseiller municipal Absent	CHATELAIN Christophe Conseiller municipal
GAUTIER Thierry Conseiller municipal	MAUBOUSSIN Marie-Françoise Conseillère municipale	POTIER Françoise Conseillère municipale	